

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 140 (1995)  
**Heft:** 3

**Vorwort:** Armée 95 : le niveau d'instruction va baisser...  
**Autor:** Heller, Daniel

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Sommaire**

RMS/Mars 1995

	Pages
<b>Editorial</b>	
Armée 95: le niveau d'instruction va baisser...	3
<b>Entretien...</b>	
Avec le roi de Roumanie D. Ottiger Dumitrescu	6
<b>Prospective</b>	
L'appréciation de la situation politico-stratégique (2) Col EMG L. F. Carrel	12
<b>Armées étrangères</b>	
Autriche: évolution de la politique de défense (2)	19
<b>RMS-Défense</b>	
Vaud	I-IV
<b>Armée 95</b>	
Opportunité de notre système de milice (2) Lt Alexandre Mossu	25
Exercice opératif en novembre 1944 Colonel Hervé de Weck	31
<b>Protection civile</b>	
Aspects juridiques de la réforme 95 Lt-col H. Heinzmann	37
<b>Armement</b>	
La jeep des airs, le «Pilatus PC-6» P. Lubin	40
<b>Compte rendu</b>	
Un traité de discipline militaire Colonel Hervé de Weck	42
Crimes contre l'humanité Ph. Debertrand	44
<b>Revue des revues</b>	
F. Masson	45

## **Armée 95 : le niveau d'instruction va baisser...**

**Ces critiques concernant le concept «Instruction 95», formulées par le capitaine EMG Daniel Heller au mois de mai 1994, gardent toute leur valeur aujourd'hui. Les officiers qui soulignent les lacunes du concept «Armée 95» ne manquent pas de loyauté ni de discipline, ils ne remettent pas en cause la réforme indispensable de notre armée, ils mettent seulement en évidence des faiblesses qu'il convient de corriger dans les plus brefs délais.**

(...) il apparaît irréaliste (...) d'imaginer que la professionnalisation de l'instruction (...), avec installations permanentes tenant compte des normes de performances standardisées, soit concrétisée comme prévu. L'argent nécessaire ne sera guère disponible, le personnel d'exploitation fait durablement défaut et ne parlons pas des installations dont aucune ne sera construite en 1995. (...)

On peut craindre, dans le système bisannuel, que la motivation pour le service en souffre, notamment celle des cadres en charge de l'instruction et contraints à chaque fois de recommencer à la base. Cela portera atteinte à la crédibilité qui, selon les enquêtes, révèle de grandes lacunes. Nombreux sont ceux qui comprennent sans difficulté le sens de ce que l'armée et chaque soldat devraient accomplir; les mêmes doutent toutefois que l'instrument soit adapté aux exigences en cas de conflit et émettent des doutes quant à leurs propres aptitudes acquises en cours de forma-

tion. Un des pires sentiments qui puisse atteindre une armée de milice est bien celui, du conducteur de blindé au commandant d'unité, de ne pas être formé suffisamment à la maîtrise de la mission confiée.

La rigidité des diminutions des temps de formation est aussi en cause. Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, la durée des périodes d'instruction était variable selon les armes, ce qui a démontré la validité d'une telle mesure. Des enquêtes dans des écoles de recrues de blindés ont confirmé que l'on était pleinement disposé individuellement à accomplir des périodes plus longues de service, notamment en étant conscient d'appartenir à une «troupe d'élite».

Un grand danger résulte aussi de la jurisprudence extrêmement large admise par les autorités administratives dans le domaine des dispenses. Aujourd'hui déjà, l'arrangement de vacances, choisi volontairement par le soldat, prime la règle voulant que l'on ac-

complisse son cours de répétition avec son unité. Les effectifs sont catastrophiques pendant de tels cours; il n'est pas rare que des unités doivent fusionner afin d'être à même d'accomplir valablement des exercices. (...) Si, en introduisant Armée 95, on n'introduit pas en parallèle un régime strict lorsque le rythme bisannuel sera en vigueur, les conditions deviendront intenable, l'affaiblissement de l'esprit de corps aidant.

Le rythme bisannuel entraîne, par une instruction de moindre qualité, une régression des capacités de l'armée. On peut justifier cela momentanément par les délais plus longs en cas d'alarme, comparativement à ceux qu'exigeait l'époque

de la guerre froide. Pourtant un certain risque subsiste qui en découle.

D'éminents spécialistes considèrent que le rythme bisannuel des cours pourrait, à la longue, porter un coup mortel au système de milice; celui-ci comporte néanmoins aussi des interrogations qui lui sont propres. C'est ainsi que la sélection de candidats aptes à l'exercice du commandement (...) deviendra sensiblement plus délicate lorsque les cours de répétition ne se dérouleront que tous les deux ans. Les cours tactiques-techniques de cinq jours, placés entre deux cours de répétition, n'y changent rien. De ce fait, le nombre des appréciations superficielles et erronées

augmentera. Celui qui a quelque expérience dans la qualification de subordonnés éprouve un malaise dans cette perspective. Aucune armée ne peut se permettre un nombre élevé de mauvais choix s'agissant de postes à repourvoir.

La réduction du nombre de fonctions de commandement disponibles renforce la concurrence entre officiers de milice et officiers instructeurs; elle introduit une pénurie d'offre qui agit à son tour sur un recul de l'attrait stimulant pour la milice, c'est-à-dire une carrière dans les fonctions de commandement<sup>1</sup>.

**Capitaine EMG  
Daniel Heller**

<sup>1</sup> Ces réflexions ont paru sous le titre «Armée 95: une bonne réponse à de nombreuses questions?» dans Armée 95. Bienne, Libertas, 1994. 96 pp.